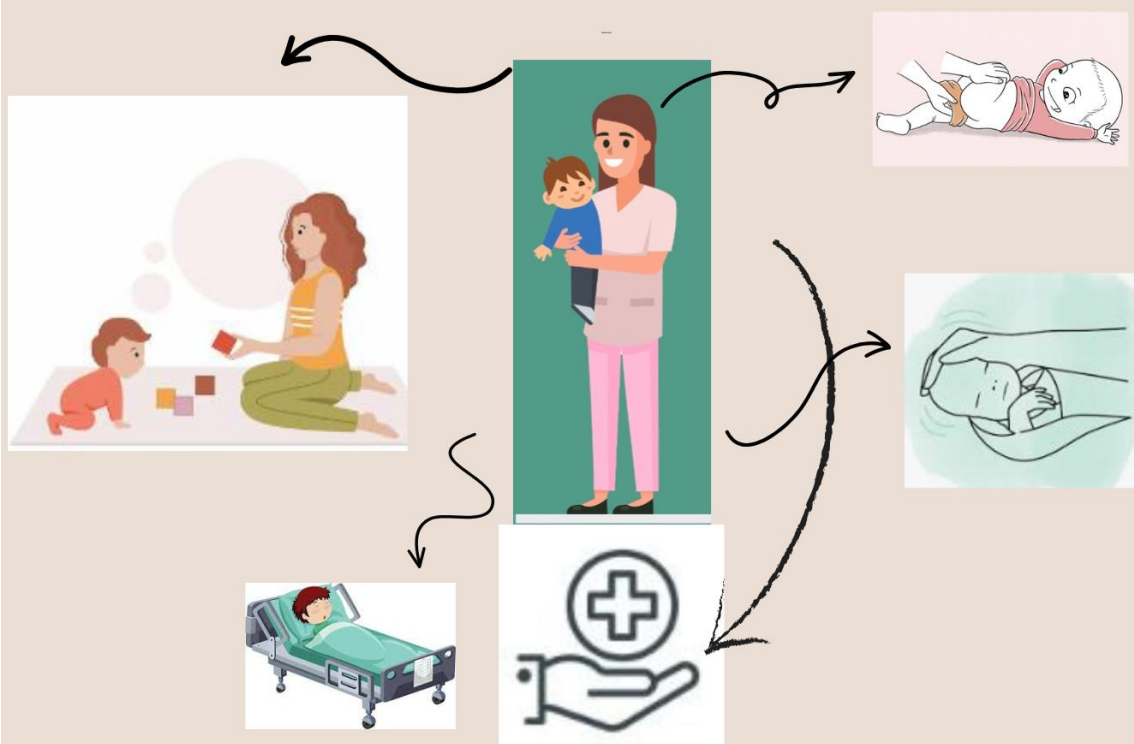


INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

PROJET PEDAGOGIQUE



GLOSSAIRE

ARS : Agence Régionale de Santé

ASSP Accompagnement, Soins et Services à la Personne

CDI : Centre de Documentation et d'Information

CEEPAME : Comité d'Entente des Ecoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance

CHU: Centre Hospitalier Universitaire

CM : Cours Magistral

DIEF: Département des Instituts et Ecoles de Formations

DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

EAJE : Etablissement d'Accueil du jeune Enfant

ETP: Equivalent Temps Plein

IFAP : Institut de formation d'auxiliaire de puériculture

IFP: Institut de Formation en Puériculture

IFPPE : Institut de formation de puériculture et de petite enfance

IGAS: Inspection Générale des Affaires Sociales

LMS : Learning Management System

MDA : Maison Départementale de l'Autonomie

SAPAT : Services Aux Personnes et Aux Territoires

TD: Travaux Dirigés

TG : Travaux de Groupe

TP : Travaux Pratiques

TPG: Travail Personnel Guidé

SOMMAIRE

1	Contexte de la formation Auxiliaire de Puériculture.....	4
2	Définition du métier	4
3	Les ressources de l'IFAP.....	5
3.1	Situation de l'Institut de formation de puériculture et de petite enfance (IFPPE) au sein du DIEF	5
3.2	L'équipe de l'IFAP	5
3.3	Les intervenants au sein de l'IFAP	6
3.3.1	Une équipe de formateurs permanents (cf. composition ci-dessus).....	6
3.3.2	Les intervenants non permanents.....	6
3.4	Les professionnels des lieux de stage.....	6
3.5	L'offre en ressources documentaires et numériques	6
3.6	La cellule accompagnement élèves en situation de handicap	7
4	Les valeurs du projet pédagogique :	7
5	L'accompagnement pédagogique de l'IFAP	8
5.1	Définition de l'accompagnement pédagogique	8
5.2	Définition de la référence pédagogique.....	8
5.3	Rôle du référent pédagogique	8
6	Modalités de la formation et de son évaluation	9
6.1	La formation théorique	10
6.2	La formation clinique.....	11
6.3	Evaluation	14
7	Programme de formation et alternance	14
8	Allègement de formation	16
9	Evaluation du projet.....	17

1 Contexte de la formation Auxiliaire de Puériculture

La formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture, d'une durée totale de 1540 heures, se réfère à l'arrêté du 10 juin 2021, modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023, relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture.

Elle est accessible, sans condition de diplôme, aux personnes âgées de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation. Les candidats doivent aussi maîtriser la langue française orale et écrite.

L'Institut de formation d'auxiliaire de puériculture (IFAP) du CHU d'Angers peut accueillir, selon son agrément, 10 élèves auxiliaires de puériculture.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire assure le contrôle et le suivi des programmes et de la qualité de la formation. La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) contrôle et valide les évaluations permettant la délivrance du diplôme.

L'institut adhère au Comité d'Entente des Ecoles Préparant aux Métiers de l'Enfance (CEEPAME) regroupant l'ensemble des écoles de puériculteurs et d'auxiliaires de puériculture menant une réflexion sur les différents référentiels de compétences (travaux de réingénierie), d'activités et de formations.

Le contenu de la formation défini par l'IFAP s'inscrit dans un contexte sociétal en lien avec le rapport de Sylviane GIAMPINO¹, la Grande Conférence de la santé et le Plan d'action petite enfance, le Rapport de la commission des 1000 premiers jours de septembre 2020, le rapport IGAS de 2021².

La formation se déroule dans le respect des textes législatifs et recommandations en vigueur.

2 Définition du métier

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance.

L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et dépistage.

¹ « Développement du jeune enfant - Modes d'accueil, Formation des professionnels », publié en 2016

² Rapport IGAS n°2020 - « La pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant en France », mai 2021

L'auxiliaire de puériculture exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat ou de l'infirmière puéricultrice diplômée d'Etat, dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

Dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, son activité est encadrée par les articles R. 2324-16 à R. 2324-47 du code de la santé publique.

Ainsi, devenir auxiliaire de puériculture, c'est être un professionnel du domaine sanitaire et social, ayant développé des compétences de réflexivité, d'autonomie et de responsabilité pour accompagner les enfants, que ce soit en crèche, en maternité, en PMI ou en service hospitalier.

3 Les ressources de l'IFAP

3.1 Situation de l'Institut de formation de puériculture et de petite enfance (IFPPE) au sein du DIF

Le Département des Instituts et Ecoles de Formations (DIEF), situé en plein cœur du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers (CHU), compte 7 instituts et écoles qui forment plus de 750 étudiants/élèves chaque année.

L'Institut de formation de puériculture et de petite enfance, IFPPE, comprenant la formation d'étudiants puériculteurs et la formation d'élèves auxiliaires de puériculture se situe au sein du DIF, bâtiment D7 du CHU.

3.2 L'équipe de l'IFAP

Cette équipe est constituée de:

- du directeur d'institut

- L'équipe pédagogique, constituée de deux cadres formateurs puéricultrices. Ses activités principales à destination des élèves auxiliaires de puériculture sont :

- L'accueil, la formation, l'accompagnement et le suivi pédagogique,
- La construction, la planification et la réalisation des unités d'enseignement permettant des conditions d'apprentissage personnalisées,
- L'animation de séquences pédagogiques,
- L'élaboration du parcours de stage au regard du projet individualisé de formation de l'élève.

- Le secrétariat, commun pour les deux formations, dont la mission générale est d'assurer le secrétariat pédagogique, administratif et fonctionnel de l'école en lien avec les cadres formateurs. Ses activités spécifiques comprennent l'accueil, l'orientation et l'information physique et téléphonique des publics et la gestion de la scolarité des élèves.

3.3 Les intervenants au sein de l'IFAP

3.3.1 Une équipe de formateurs permanents (cf. composition ci-dessus)

Les cadres formateurs à l'Institut de formation de puériculture et de petite enfance sont des puéricultrices avec des compétences managériales et pédagogiques. Elles sont en mesure de mettre en œuvre les stratégies pédagogiques nécessaires au bon déroulement du projet de formation porté par l'institut. Elles construisent ainsi des séquences d'enseignements, en lien avec le référentiel de la formation d'auxiliaire de puériculture et animent certaines des interventions en veillant à mettre en œuvre des méthodes d'apprentissage innovantes.

3.3.2 Les intervenants non permanents

Ils sont des partenaires pluri-professionnels dont les champs d'exercice sont centrés sur la maternité, la pédiatrie, l'accueil et l'éveil du jeune enfant et de l'enfant porteur de handicap, la dimension développementale et psychologique de l'enfant.

Pour exemple, ces intervenants des blocs d'enseignement dits « cœur de métier » sont : pédiatres et médecins, auxiliaires de puériculture, cadres de santé, infirmiers, infirmiers puériculteurs, psychomotriciens, psychologues, responsables d'EAJE, éducatrice de jeunes enfants, etc..... dont l'expertise sur le thème traité est reconnue.

3.4 Les professionnels des lieux de stage

Le maître de stage, cadre de santé ou responsable de structure d'accueil du jeune enfant (du secteur sanitaire et/ou social), est chargé de la coordination du stage. Il accueille et intègre l'apprenant et organise sa formation pratique au sein de l'équipe, en lien avec les éléments du référentiel de compétences. Il assure le suivi du stage et règle les difficultés éventuelles.

Le tuteur ou référent de stage, s'il est nommé, est un professionnel expérimenté, possédant des compétences pédagogiques. Il est chargé du suivi du stage et de l'évaluation par des points d'étapes réguliers et en fin de stage. Il est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant lors de sa période en milieu professionnel.

L'auxiliaire de puériculture ou tout autre professionnel de proximité accompagne l'élève au quotidien dans l'acquisition des compétences. Il explique, montre, mène des activités en binôme et laisse progressivement l'élève mener des activités en autonomie. Il guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré.

3.5 L'offre en ressources documentaires et numériques

Le centre de ressources paramédicales du DIFP propose la mise à disposition d'un fond documentaire de 35000 références, des espaces pour travailler en groupe ou individuellement, et deux documentalistes sont présentes pour accompagner les élèves dans leurs recherches.

Le DIFP et le centre de ressources paramédicales sont équipés de postes informatiques.

Toutes les salles de cours sont équipées de wifi.

3.6 La cellule des parcours inclusifs

Les locaux du DIF sont adaptés pour l'accueil des élèves en situation de handicap. Lors de la sélection et de la formation, l'adaptation du temps des épreuves est respectée, en application des recommandations de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) pour chaque candidat concerné.

Dès lors que la situation de handicap d'un élève est reconnue ou est en cours de reconnaissance, le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement de ce dernier est ajusté. Le DIF bénéficie des compétences de professionnels de la cellule des parcours inclusifs (DIF-Referent-Handicap@chu-angers.fr).

4 Les valeurs du projet pédagogique :

Le projet pédagogique de l'IFAP s'appuie sur des valeurs humaines, professionnelles et pédagogiques.

Bientraitance :

Inspiré par Francesca Flamand, fondatrice de l'Institut de la Bienveillance, l'IFPPE définit la bientraitance ainsi : c'est le respect de l'apprenant mis en acte, c'est donc le respecter en lui donnant les moyens d'être sujet et acteur de sa formation, en le considérant comme un professionnel en devenir, un élève qu'on accueille et accompagne avec une attention soutenue.

L'approche picklérienne place également la bientraitance dans un courant de pensée qui part de la connaissance des besoins des élèves pour les faire cheminer vers l'acquisition d'aptitudes professionnelles.

Inter-professionnalité :

S'inscrivant dès le début de la formation dans un travail en collaboration, les élèves auxiliaires de puériculture sont amenés à échanger et partager leurs savoirs avec différentes filières, notamment : les élèves aides-soignants, les étudiants puériculteurs.

Ce partage réciproque d'expériences et de pratiques permet au futur professionnel de concevoir la dynamique du travail en équipe dans une posture non jugeante et de générer une synergie où chacun apprend de l'autre.

Engagement :

L'engagement suppose une « action de se lancer volontairement dans des études en reconnaissant les exigences qui leur sont inhérentes de même que les choix, décisions et sacrifices qu'elles impliqueront, mais aussi les bénéfices et avantages qu'elles procureront sur les plans intellectuel, professionnel et relationnel. »³

³ L'engagement dans les études comme facteur de réussite, un concept pas si simple à cerner ; J.-Y. TREMBLAY, conseiller pédagogique CEGEP de Ste FOY., Pédagogie collégial Vol. 18 n° ; Octobre 2004 CEGEP de Ste FOY.

A travers le raisonnement clinique et la mobilisation des savoirs, l'élève auxiliaire de puériculture s'engage et développe les compétences qui lui permettront de se positionner, d'argumenter son point de vue, et d'autoévaluer ses actes.

Enfin, cette valeur est nécessaire pour considérer la formation comme utile à la réalisation de son projet professionnel.



Réflexivité :

L'IFAP cherche à développer chez l'élève une posture réflexive afin de toujours rechercher le sens de ses actions auprès de l'enfant et sa famille. En s'appuyant sur l'expérience acquise en stage, il sera encouragé à se distancier, à cultiver un sens critique et à interroger ses pratiques d'apprentissage pour les améliorer.

Cette prise de recul permettra à l'élève de construire son identité professionnelle et d'exercer sereinement quel que soit son secteur d'activité.

5 L'accompagnement pédagogique de l'IFAP

5.1 Définition de l'accompagnement pédagogique

« *L'accompagnement pédagogique est un processus interactionnel de plus ou moins forte densité visant la parité, un rapport d'égale réciprocité dans l'échange et le dialogue* ». Maela PAUL⁴

L'accompagnement, avec des référents (pédagogique et en stage), est un élément fort de la formation de l'élève auxiliaire de puériculture. Il a pour objectifs :

- d'autonomiser l'élève grâce à :
 - une attention portée à son développement personnel et
 - une participation à la co-construction de son identité professionnelle, à partir de pré requis,
- de participer à l'acquisition des savoirs et des compétences nécessaires à l'exercice professionnel,
- de développer une pensée réflexive.

5.2 Définition du suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est une pratique d'accompagnement qui permet d'instaurer une relation personnalisée entre le cadre formateur référent pédagogique et l'élève, c'est un dispositif permettant de créer une relation de confiance et une dynamique de travail commun.

5.3 Rôle du référent pédagogique

En début de formation, grâce à un entretien individuel, les besoins de chaque élève en termes d'accompagnement sont identifiés par le formateur référent. Le projet de formation est ainsi personnalisé, à la fois sur l'approche théorique que sur le positionnement de l'élève en stage.

⁴ Docteur en sciences de l'éducation (Université de Nantes) (1947-) chargée d'enseignement à l'université de Nantes et intervenante pour la formation des professionnels de l'accompagnement.

Au niveau théorique, l'équipe pédagogique est notamment vigilante, en début d'année, à situer chaque élève selon ses aptitudes en écriture, lecture, compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques. Les moyens pédagogiques proposés ensuite seront alors ajustés en fonction de ce positionnement dans le but d'acquérir des compétences socles.

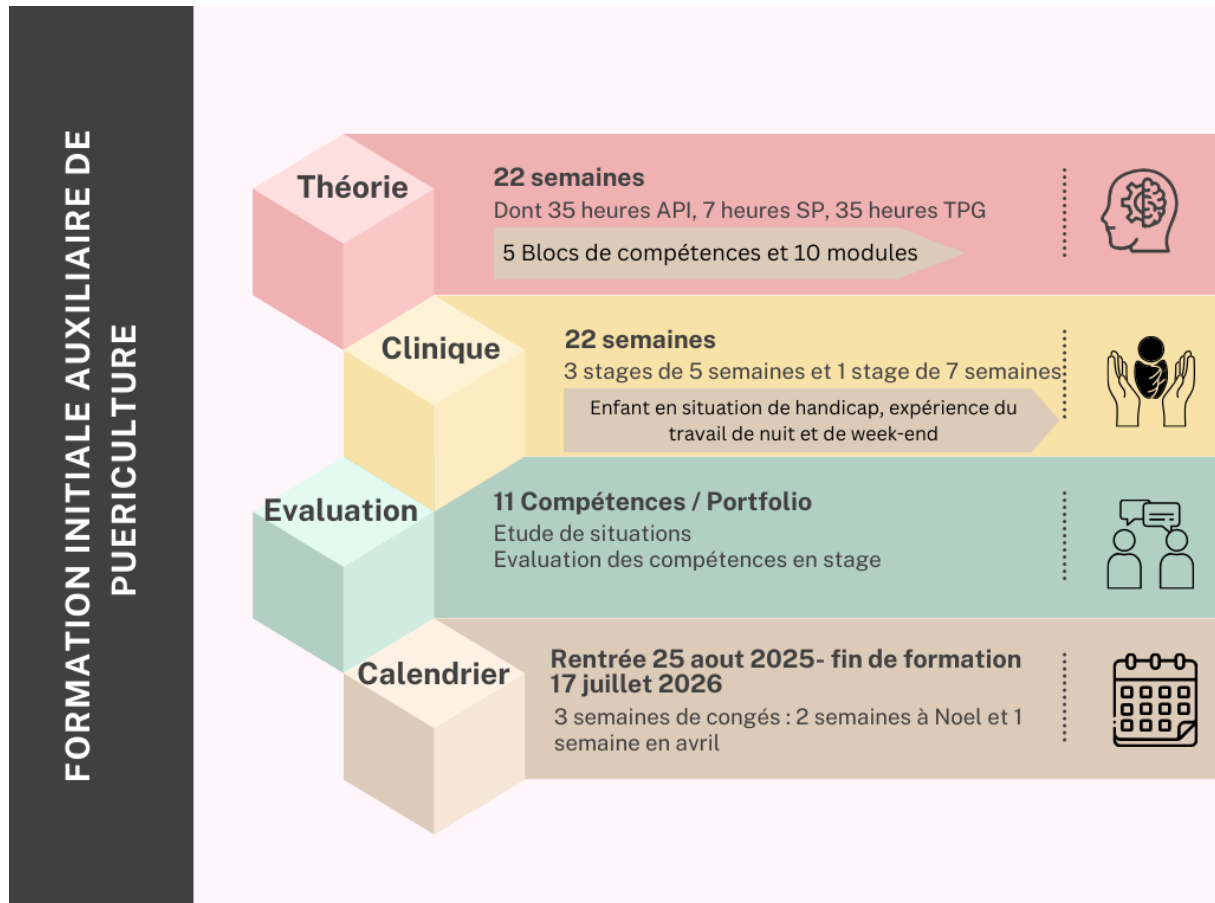
Les 11 mois de formation sont jalonnés de rencontres pédagogiques systématiques et supplémentaires le cas échéant.

En situation de stage, le référent pédagogique accompagne l'étudiant tout au long de son parcours de formation. Il guide l'étudiant dans ses choix, assure le lien entre les tuteurs de stages et l'institut, et participe à la co-construction de l'identité professionnelle, grâce à différentes stratégies pédagogiques :

- les accompagnements cliniques réalisés par le référent permettront à l'élève de développer son raisonnement clinique et son assise professionnelle ;
- le retour d'expérience en groupe après chaque période de stage.

Chaque échange pédagogique individuel donne lieu à une synthèse réalisée et écrite par le formateur référent pédagogique, tracée en format numérique dans le logiciel utilisée par l'institut.

6 Modalités de la formation et de son évaluation



6.1 La formation théorique

Organisées en 5 blocs de compétences et 10 modules de formation, les séquences pédagogiques sont construites selon des objectifs d'apprentissage pour les élèves, et mettent en œuvre des modalités variées. Ainsi, la formation théorique comprend :

- des cours magistraux (CM), des travaux pratiques (TP), des travaux dirigés (TD), des travaux de groupe (TG)... faisant intervenir des professionnels de différents champs (puériculteurs, pédiatres, infirmiers, auxiliaires de puériculture, psychologues, psychomotriciens...) ;
- des séquences pédagogiques réalisées en co-animation, avec des intervenants dont l'expérience est complémentaire ;
- des temps de travail personnel guidé (TPG), considéré comme un dispositif d'aide à la réussite. En individuel ou en collectif, ces temps de TPG s'appuient sur des supports pédagogiques adaptés et permettent d'accompagner le travail personnel ;
- des tables rondes, permettant d'échanger avec des professionnels experts dans un domaine.

L'équipe pédagogique est vigilante à adapter ces modalités d'enseignement, selon les besoins et les attentes des élèves, ainsi qu'aux innovations en cours dans le secteur de la pédagogie. En ce sens, elle s'appuie sur :

- une plateforme numérique d'apprentissage LMS qui permet la mise à disposition des élèves des différents supports de cours et des ressources documentaires, mais aussi des exercices et quizz interactifs, des vidéos. Cet outil favorise le travail en autonomie et initie à la veille documentaire.;
- des méthodes pédagogiques diverses :
 - pédagogie inversée, ainsi que sur des apports théoriques mutualisés entre différents élèves et étudiants (étudiants puériculteurs, élèves aides-soignants et auxiliaires de puériculture...), visant à enrichir l'interconnaissance et les interactions entre les élèves et étudiants ;
 - des journées et ateliers thématiques (chambres des erreurs pédiatriques) ;
 - des séquences de simulation en santé.

Ces enseignements théoriques sont construits en lien avec les évolutions des concepts de la petite enfance et selon les attendus du référentiel de formation, s'organisent en 10 modules.

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	147 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)	28 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)	21 h
- Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	77 h
- Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AP)	154 h
- Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
- Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
- Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
- Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
- Module 9. - Traitement des informations	35 h
- Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

6.2 La formation clinique

Chaque parcours de stage est construit au regard de l'expérience de l'élève, de ses aspirations professionnelles, et selon les places disponibles sur les établissements accueillant les élèves (hospitaliers et extrahospitaliers). Les stages doivent permettre aux élèves :

- de négocier avec le référent pédagogique et /ou le tuteur du stage, des objectifs d'apprentissage précis selon le milieu professionnel ;
- de construire progressivement ses compétences en interaction avec le tuteur, les professionnels de proximité et le référent pédagogique de l'IFAP
- de s'entraîner à la réflexion et à l'analyse de sa pratique
- de s'impliquer dans la résolution des situations rencontrées
- de participer à la compréhension de sa progression.

Le suivi du parcours de formation et du développement des compétences en stage s'appuient sur un portfolio. Cet outil permet d'effectuer un bilan de chaque stage et de réaliser une auto-évaluation des compétences acquises.

Après chaque stage, un temps collectif de retour d'expérience est planifié pour aider l'apprenant à développer sa posture réflexive : prendre du recul avec les pratiques observées et construire son identité professionnelle.

Le CHU d'Angers offre aux élèves auxiliaires de puériculture des terrains de stage spécifiques en pédiatrie (neurologie, oncologie, chirurgie et médecine de l'enfant et de l'adolescent, hôpital de jour, réanimation pédiatrique, urgences pédiatriques, réanimation néonatale et maternité). De plus, la proximité du centre de réadaptation angevin favorise la mise en stage auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique. Enfin, le partenariat de l'IFPPE avec les crèches de la ville d'Angers permet une offre de stage dans les EAJE, structures où les professionnels diplômés sont très attendus.

Selon le référentiel de la formation, 4 périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'auxiliaire de puériculture explorées	Blocs de compétences concernés
A	5 sem	Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes : Prise en soins d'enfants présentant une altération de leur état de santé physique et/ou mentale, soit stabilisée, soit en phase aiguë Prise en soins d'enfants dans leur vie quotidienne	Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions : Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes. - <u>Bloc 1</u> : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale - <u>Bloc 2</u> : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration - <u>Bloc 3</u> : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants - <u>Bloc 4</u> : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention - <u>Bloc 5</u> : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
	5 sem			
C	5 sem			
D	7 sem	Période intégrative en milieu professionnel en fin de formation correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences	La période D doit porter sur les 3 missions de l'AP	La période D doit porter sur les 5 blocs de compétences de l'AP : - <u>Bloc 1</u> : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale - <u>Bloc 2</u> : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration - <u>Bloc 3</u> : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants - <u>Bloc 4</u> : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention - <u>Bloc 5</u> : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique. Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le weekend.

6.3 Evaluation

Les compétences acquises et conduisant à la certification sont évaluées par les formateurs de l'IFAP et par les tuteurs de stage tout au long des 11 mois de formation. Le référentiel de formation prévoit que, en fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée par des épreuves écrites, orales ou par une étude de situation simulée. L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures à 8/20 et elles sont de même coefficient.

7 Programme de formation et alternance

Conformément au cadre réglementaire, la formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique, soit 1540 heures se répartissant en :

- 770 heures de formation théorique
- 770 heures de formation clinique

Le choix de répartition des 4 stages, à partir de début octobre, s'appuie sur l'intention de proposer une alternance permettant à l'élève d'acquérir un bagage théorique avant le premier stage et de bénéficier d'une mutualisation de certains contenus pédagogiques avec l'IFAS.

Les élèves suivant un parcours de formation complet bénéficient de 3 semaines de congés.

Mois	N° se m. civile Date s cong és	Dates des semaines civiles		IFAP	
		Lundis	Vendredis		
Nbre étudiants/promotion				10	
				Promotion 2025-2026	
				Rentrée: 25 août 2025	
2025	34		18-août	22-août	
AOÛT	35		25-août	29-août	25 août: rentrée / Cours
SEPTEMBRE	36		01-sept	05-sept	Cours
	37		08-sept	12-sept	Cours
	38		15-sept	19-sept	Cours
	39		22-sept	26-sept	Cours
OCTOBRE	40		29-sept	03-oct	Cours
	41		06-oct	10-oct	stage 1
	42		13-oct	17-oct	stage 1
	43		20-oct	24-oct	stage 1
	44		27-oct	31-oct	stage 1
NOVEMBRE	45	1-nov.	03-nov	07-nov	stage 1
	46	11-nov.	10-nov	14-nov	Cours
	47		17-nov	21-nov	Mutualisation IFAS Bloc 4
	48		24-nov	28-nov	Cours
DECEMBRE	49		01-déc	05-déc	Cours
	50		08-déc	12-déc	Cours
	51		15-déc	19-déc	Cours
	52	25-déc.	22-déc	26-déc	Congés
2026	01	1-janv.	29-déc	02-janv	Congés
JANVIER	2		05-janv	09-janv	stage 2
	3		12-janv	16-janv	stage 2
	4		19-janv	23-janv	stage 2
	5		26-janv	30-janv	stage 2
FEVRIER	6		02-févr	06-févr	stage 2
	7		09-févr	13-févr	Cours
	8		16-févr	20-févr	Cours
	9		23-févr	27-févr	Cours
MARS	10		02-mars	06-mars	Cours
	11		09-mars	13-mars	Cours
	12		16-mars	20-mars	stage 3
	13		23-mars	27-mars	stage 3
AVRIL	14		30-mars	03-avr	stage 3
	15	6-avr.	06-avr	10-avr	stage 3
	16		13-avr	17-avr	stage 3
	17		20-avr	24-avr	congés
	18	1-mai	27-avr	01-mai	Cours
MAI	19	8-mai	04-mai	08-mai	Cours
	20	14-mai	11-mai	15-mai	Cours
	21		18-mai	22-mai	Cours
	22	25-mai	25-mai	29-mai	stage 4
JUIN	23		01-juin	05-juin	stage 4
	24		08-juin	12-juin	stage 4
	25		15-juin	19-juin	stage 4
	26		22-juin	26-juin	stage 4
JUILLET	27		29-juin	03-juil	stage 4
	28		06-juil	10-juil	stage 4
	29	14-juil	13-juil	17-juil	Cours
	30		20-juil	24-juil	
	31		27-juil	31-juil	

8 Allègement de formation

Sous réserve d'être admis à suivre la formation, les élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- Le diplôme d'Etat d'aide-soignant ;
- Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
- Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;
- Le baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT) ;
- Le baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP) ;
- Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (ou le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale, le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile, la mention complémentaire aide à domicile, le diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique) ;
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
- Le titre professionnel d'agent de service médico-social ;
- La spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » du certificat d'aptitude professionnelle ;

bénéficient de mesures d'équivalences ou d'allègement partiel ou complet de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon des modalités définies à l'annexe VII de l'Arrêté. (cf. annexe synthèse volumes horaire de formation.)

Synthèse des volumes horaires de formation à réaliser selon la certification déjà obtenue :

DEAP	DEAP (formation complète)	CAP AEPE (Niveau 3)	DEAS 2005 (Niveau 3)	DEAS 2021 (Niveau 4)	BAC PRO ASSP 2011 (Niveau 4)	BAC PRO SAPAT 2011 (Niveau 4)	ADVF (Niveau 3)	ASMS (Niveau 3)	DEAES 2021 (Niveau 3)	DEAES 2016 Spécialités (Niveau 3)	ARM 2019 (Niveau 4)	DEA 2006 (Niveau 3)
Accompagnement individuel	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77
BLOC 1	196	105	161	154	154	161	133	161	161	161	175	196
BLOC 2	266	266	98	70	266	266	231	266	196	245	189	176
BLOC 3	91	21	21				21	56	21	21	42	42
BLOC 4	35	35				35	35		21	35	35	21
BLOC 5	105	105	77	35		105	77	63		35	35	63
Formation clinique	770	595	420	420	525	770	595	595	595	595	595	595
Total formation théorique	770	581	392	301	497	644	574	623	476	574	553	575
Total cursus (théorie + clinique)	1540	1176	812	721	1022	1414	1169	1218	1071	1169	1148	1170

9 Evaluation du projet

Afin d'améliorer de manière continue le projet pédagogique, l'équipe pédagogique de l'IFAP sollicite régulièrement les élèves afin de connaître leur degré de satisfaction individuel ou collectif :

- L'évaluation individuelle en ligne :
 - A l'issue de chaque stage, les élèves sont invités à remplir une grille concernant la qualité du lieu de stage (accueil, encadrement).
 - A la fin de la formation, l'élève participe à une enquête de satisfaction globale.

- L'évaluation collective :

A la fin de chaque semestre, les élèves évaluent les prestations d'enseignement à l'aide d'un questionnaire adressé aux délégués de promotion et rempli collectivement (méthodes pédagogiques, contenus des enseignements).

Des temps de régulation peuvent être organisés à la demande des délégués ou par l'équipe pédagogique pour échanger sur le dispositif de formation proposé.

Le DIFP est engagé dans une procédure d'amélioration continue de la qualité et est à nouveau certifié QUALIOPI depuis octobre 2024. A cet effet, chaque étudiant peut signaler à la direction, un dysfonctionnement, un aléa. Une réponse personnalisée sera apportée à ce dernier.